



Mutation d'usufruit eventuel

Par **Aziliz**, le **09/11/2018** à **16:40**

Bonjour,

Mon notaire me demande 1000 euros pour faire une mutation d'usufruit eventuel.

Mon père est mort avant ma grand mère. Ma mère a donc un usufruit eventuel suite à la mort de mon père. A la mort de ma grand mère, ma mère peut utiliser son usufruit.

Nous voulons vendre un bien. Et le notaire dit qu'il faut faire une mutation d'usufruit.

Questions:

1. Faut il le faire vraiment?
2. Quels sont les tarifs (impossible de trouver sur Internet). Si c'est juste un enregistrement, ça fait cher 1000 euros...
3. Faudra t-il le faire à chaque vente.

Merci pour votre aide,
Cordialement
Aziliz